

Département du Bas-Rhin
Arrondissement Saverne
COMMUNE DE GRASSENDORF
Extrait des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 28 août 2020
sous la présidence de M. Bernard INGWILLER, Maire

Nombre de conseillers : élus : 11 en fonction : 11 présents ou représentés : 11

Membres présents : INGWILLER Bernard - OSTER Patrick, 1^{er} Adjoint, MASSÉ Benoît, 2^{ème} Adjoint - BATT Michel - GEOFFROY Philippe - GERSCHHEIMER Laurence - HOERTH Denis - JOCHMANN Yannick - JUNG Benoît - SCHAEFFER Annie - SZYMANSKI Marie-Jeanne

Convocation du 20 août 2020

Délibération n° 47-2020

Désignation des électeurs pour l'élection des délégués du collège des Communes au Comité Syndical de l'ATIP

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

- **DÉSIGNE Monsieur Benoît MASSÉ** en qualité **d'électeur TITULAIRE** qui sera appelé à voter pour la liste de candidats du collège des communes au sein du Comité syndical de l'ATIP.
- **DÉSIGNE Monsieur Bernard INGWILLER** en qualité **d'électeur SUPPLÉANT** qui sera appelé à voter, en cas d'empêchement de l'électeur titulaire, pour la liste de candidats du collège des communes au sein du Comité syndical de l'ATIP.
- **DIT QUE** la présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège durant deux mois, sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Saverne et sera en outre publiée au recueil des actes administratifs de la Commune.

(Approuvé à l'unanimité)

Délibération n° 48-2020

Désignation d'un délégué à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn

Et après en avoir délibéré,

- **DÉSIGNE Monsieur Bernard INGWILLER**, Maire, pour représenter la Commune de Grassendorf à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn.
- **NOTIFIE** cette décision au Président de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn.

(Approuvé à l'unanimité)

Délibération n° 49-2020

Désignation d'un délégué à la Commission Jeunesse de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn

Et après en avoir délibéré,

- **DÉSIGNE** Monsieur **Philippe GEOFFROY** pour représenter la Commune de Grassendorf à la Commission Jeunesse de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn.
- **NOTIFIE** cette décision au Président de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn.

(Approuvé à l'unanimité)

Délibération n° 50-2020

Construction d'un Groupe Scolaire intercommunal et périscolaire Nord : Transfert du Fonds de Solidarité communal à la Communauté de Communes du Pays de la Zorn

Et après en avoir délibéré,

- **DEMANDE** au Conseil Départemental du Bas-Rhin la possibilité de faire bénéficier la Communauté de Communes du Pays de la Zorn (maître d'ouvrage) du Fonds de Solidarité Communal, pour la **construction du Groupe Scolaire intercommunal à Alteckendorf**.
- **PREND ACTE** que la Commune ne pourra plus solliciter ce Fonds de Solidarité pour un autre objectif local.

(Approuvé à l'unanimité)

Délibération n° 51-2020B

Autorisation au Maire à signer la convention de partenariat entre la Mairie de Grassendorf et « Luisportadapté »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à signer la convention de partenariat entre la Mairie de Grassendorf et l'entreprise Luisportadapté représentée par Monsieur Luis URIBE.

(Approuvé à l'unanimité)

Activités 2019 de Strasbourg Électricité Réseaux

Le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel 2019 élaboré par Strasbourg Électricité Réseaux, rapport qui a également été joint à l'ordre du jour de cette réunion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE** du rapport annuel 2019 de Strasbourg Électricité Réseaux n'appelle pas d'observation particulière de sa part.

(Approuvé à l'unanimité)

Délibération n° 53-2020

Remise en état du toit du foyer suite à la tempête du mois de février 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la réfection du toit du foyer suite à la tempête du mois de février 2020 tel que présenté par Monsieur le Maire.
- **AUTORISE** l'entreprise **MARX Construction sise 2 Place de l'église 67350 KINDWILLER**, mieux-disante, à effectuer les travaux pour un montant maximum total de 27 659,80 € HT.
- **AUTORISE** le Maire à procéder au mandatement de la facture définitive qui s'élève au final à **26 489,80 € HT.**
- **SOLLICITE** l'assureur de la Commune, à savoir **GROUPAMA Grand Est**, pour une prise en charge des dépenses relatives à la réfection du foyer communal.
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2020.

(Approuvé à l'unanimité)

Délibération n° 54-2020

Réalisation de diverses plaques installées au Jardin du Souvenir et à l'église

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** la réalisation des trois plaques mentionnées ci-dessus et retraçant une partie de la vie du village de Grassendorf.
- **CHARGE** l'entreprise **Gravure Signalétique Girard** sise 44 rue d'Engwiller à La Walck de la réalisation de ces trois plaques en plexiglass pour un montant total de **533,62 € HT.**
- **AUTORISE** le Maire à procéder au mandatement de la facture correspondante.
- **DIT** que les crédits ont été inscrits au budget 2020.

(Approuvé à l'unanimité)

Pour extrait conforme
Le Maire,
Bernard INGWILLER